

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 129 (2003)
Heft: 08: Fondations d'horloger

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

invitées à prendre contact par e-mail à l'adresse <cub@cub.ch> avec le chef de projet, Conrad U. Brunner, Lindenhofstr. 15, 8001 Zurich, tél. 01 226 30 70. Quant aux documents de soumission, ils peuvent être téléchargés sous <www.energycodes.ch>. Les personnes intéressées sont en outre invitées à une séance d'information sur le projet et la nature des offres attendues, le 6 mai 2003 à Zurich (de 14h30 à 16h30). Le délai de dépôt des offres est fixé au 31 mai 2003.

Conrad U. Brunner, chef de projet CIE

PRISE DE POSITION SUR LA RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LES HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES

La sia appuie une formation à deux degrés

La Société suisse des ingénieurs et des architectes (**sia**) est fondamentalement favorable à une intégration des domaines « Santé, Social et Art » dans la loi sur les Hautes écoles spécialisées, mais souligne à cette occasion que l'intégration doit être réalisée avec des moyens financiers suffisants. De l'avis de la **sia**, les contributions de la Confédération, destinées aux champs d'application de ces Hautes écoles spécialisées élargies, devraient être accrues au moins du montant total attribué à l'heure actuelle aux domaines mentionnés. Il s'agit d'un investissement judicieux pour l'avenir sous forme d'un « capital humain ».

A l'époque, la Suisse a signé la déclaration de Bologne; elle a ainsi déclaré son intention de réformer ses structures d'études et d'introduire une filière universitaire comprenant les degrés Bachelor / Master. La **sia** partage le point de vue du Conseil fédéral selon lequel ce dossier est prioritaire et

**travaux de forage
travaux de battage**

fondations

**enceintes
de fouilles**

**rabattements
de la nappe**



RISI

**les travaux spéciaux
de génie civil**

041 766 99 99 www.risi-ag.ch

que les études à deux degrés doivent être rapidement mises sur pied. C'est la seule possibilité permettant d'augmenter notablement l'attractivité des Hautes écoles spécialisées. La **sia** défend le point de vue que l'attention doit être portée non seulement sur l'équivalence, mais également sur la différence de la formation.

Le modèle Bachelor / Master est une solution adéquate pour les Hautes écoles spécialisées, permettant de rallier une acceptation nationale et internationale. Mais, de l'avis de la **sia**, ce modèle doit être adapté au système suisse d'enseignement dual spécifique, dans lequel l'apprentissage d'une profession joue un rôle important. De plus, le titre « Architecte » ne devrait être attribué qu'au terme de cinq ans d'études sanctionnées d'un diplôme Master. C'est par ailleurs ce que prévoient les accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE et en particulier un rapport d'experts traitant de la reconnaissance des diplômes des Hautes écoles spécialisées dans le domaine de l'architecture.

Bien que la **sia** soutienne les lignes directrices fondamentales de la révision partielle, elle voudrait faire sur les éléments de détail des remarques lui paraissant importantes. Tout particulièrement dans le projet de loi, l'énumération des domaines spécifiques des Hautes écoles spécialisées n'est pas équilibrée. Ou les termes génériques sont énumérés de manière conséquente dans ce catalogue ou les branches d'étude les plus importantes sont explicitement citées. Finalement, les systèmes existants des branches économiques de l'Office fédéral de la statistique pourraient servir de base et le bâtiment serait ainsi cité nommément. D'autre part, la **sia** est d'avis que des précisions devraient être apportées dans les éléments de détail du projet de loi présenté sur les Hautes écoles spécialisées. C'est ainsi que le diplôme du degré Bachelor est à concevoir comme une qualification professionnelle. De plus, la technique et le développement technique - des notions jouant un rôle très important dans les domaines du bâtiment, de la technique

et de l'environnement - ne devraient pas être simplement ignorés par opposition aux termes de science et de pratique. La désignation des titres, de même que la reconnaissance des diplômes, devraient rester de la compétence du Conseil fédéral; elles ne doivent pas être déléguées à un seul département (le DFAE par ex.).

Charles von Büren,
ressort information SIA

SECTION NEUCHÂTELOISE

Candidature au titre de membre individuel

- M. Radu Aricescu, né en 1964, arch. dipl. EPFL en 1997

Nous rappelons à nos membres qu'ils ont la possibilité d'adresser au comité leurs remarques ou oppositions éventuelles dans un délai de quinze jours à compter de la présente publication. Passé ce délai, la candidature ci-dessus sera transmise pour approbation à la direction générale de la **sia** à Zurich.

Fin de la partie
rédactionnelle



Il est temps de changer de voie. www.gaz-naturel.ch

gaz naturel 

Parler raisonnablement, c'est bien. Agir en conséquence, c'est mieux. Aujourd'hui, il existe de nombreuses raisons de changer de voie et d'opter pour le gaz naturel. Le gaz naturel est en effet une énergie propre et fiable qui restera disponible pendant des générations et qui permet de chauffer de manière économique et écologique. C'est ainsi que les chauffages modernes au gaz naturel ne se contentent pas d'être avantageux, ils se distinguent également par une utilisation économique et efficace du gaz naturel. De plus, ils n'ont pas besoin de réservoir et sont tellement compacts qu'ils peuvent être installés dans n'importe quel placard.